

General Terms and Conditions (Participants)

Article 1: Purpose

The purpose of these general terms and conditions of sale is to define the rights and obligations of participants in the 17th International Rapeseed Congress, to be held in Paris, France, from 18 to 21 April 2027, organized by Agrosources, an Association governed by Terres Inovia, Terres Univia and FOP, under the aegis of the GCIR (Global Council in Rapeseed and Canola).

Agrosources has appointed an Organizing Committee composed of Terres Inovia, Terres Univia, FOP and Terres de Communication.

Agrosources has delegated the logistical and financial organization of the Congress to its service provider, the agency VERTCOM.

Any registration for the Congress implies acceptance of these general terms and conditions of sale.

The Organizer, Agrosources, reserves the right to modify or supplement these general terms and conditions of sale.

The service provider, the agency VERTCOM, will inform the participant thereof without delay by any means.

Article 2: Registration

2.1 Every participant must submit a registration request to VERTCOM via the online registration form on the website: <https://www.ircparis2027.com>.

Every participant must provide the following details: first and last name, email address, phone number, job title, institution, city, country, as well as the options selected from those provided.

The registration will only be taken into account if it is fully completed.

Incomplete or improperly filled-in registrations will not be taken into account.

2.2 VERTCOM expressly reserves the right to accept or refuse completed registrations, without having to justify any such refusal, and without said refusal giving rise to any dispute whatsoever.

2.3 Types of registration and payment

Registration will become effective upon receipt of the fully and correctly completed form, accompanied by payment of the registration fee.

Online registration: Payment for registration is made upon placing the order, via the secure online payment service provided by VERTCOM.

The confidentiality of banking information is guaranteed and secured by the SSL protocol, which systematically verifies the validity of access rights during credit card payments and encrypts all data exchanges.

On-site registration: Payment for on-site registration is made by credit card or cash.

Multiple registrations: When purchasing multiple invitations, the contact information for each participant must be provided to the organizer, both for security reasons and for the issuance of personalized badges.

Accompanying persons: Adults accompanying participants must register for the welcome reception and the gala dinner and pay the applicable fee.

They do not take part in the scientific exchanges and do not have access to the Congress.

Article 3: Financial Conditions

Prices are listed in euros.

3.1 Payment terms

Payment for registrations completed online or on-site shall be made primarily by bank card, or by bank transfer, or in cash for on-site registrations.

Registration is final upon receipt of full payment by VERTCOM.

3.2 Late payment

Any late payment will automatically result, without a reminder or prior notice, in the application of late payment interest at a rate equal to three times the statutory interest rate.

The participant will also be liable, as of right and without prior notice, for a flat-rate collection fee of 40 euros per unpaid invoice.

3.3 Non-payment

VERTCOM reserves the right to deny access to the Congress to any person who has not paid their registration fees 15 days prior to the start of the Congress.

Article 4: Cancellation

4.1 Conditions - Cancellation policy

- All cancellations must be sent to VERTCOM by email at: secretary@irc2027.org.
- For any cancellation received 3 months prior to the date of the Congress, VERTCOM will refund the full amount paid by the participant for Congress registration.
- For any cancellation received 2 months prior to the date of the Congress, VERTCOM will retain 50% of the amount paid by the participant for Congress registration.
- For any cancellation received less than 2 months before the date of the Congress, the participant must bear the full registration fee and will not be eligible for any refund.
- The same applies in the event of the participant's absence from the Congress, for any reason whatsoever, except in the case of absence due to force majeure.

4.2 Cancellation due to visa refusal

Any participant who must cancel their participation in the Congress due to a visa denial will be reimbursed the registration fee, minus an €80 processing fee, regardless of the date on which the cancellation request is received, provided it is received at least 10 business days before the start of the Congress.

Cancellations received after this deadline are not eligible for a refund.

4.3 Consequences of cancellation

In the event of a cancellation entitling the participant to a full or partial refund, under the conditions set forth in Section 4-1 above, the refund will be issued within two months of the cancellation date.

The refund will be processed as follows:

- For any payment made by credit card, the refund will be credited to the same card.
- For any payment made by any other means, the refund will be made by bank transfer. The participant must provide bank account information for this purpose.
- For payments received via international bank transfer, the refund will be made by bank transfer, with the participant bearing the bank fees for the refund.

Article 5: Replacement of a Participant

- If a participant is unable to attend the Congress for any reason, he or she may, with the consent of VERTCOM, be replaced by another person from the same company or organization.
- Any changes to the original registration must be communicated in writing, via email with a return receipt requested, to the following address: secretary@irc2027.org.
- A change of participant shall under no circumstances result in a reduction in the price.
- If a registered participant is unable to attend the Congress and cannot be replaced by another person from the same company or organization, they may, where applicable, be eligible for a refund of the amount paid, subject to the conditions set forth in Article 4-1 above.

Article 6: Rescheduling – Modification – Cancellation

6.1 The Organizer reserves the right to postpone the Congress, change the venue or the program content, or replace a speaker, in the event of circumstances beyond its control, or in the event of a significantly insufficient number of registrants, without this giving rise to any right to compensation or reimbursement.

6.2 Modification – Cancellation due to force majeure

In the event of a change in the dates and/or duration of the Congress, or in the event of cancellation of the Congress by the Organizer due to the occurrence of a force majeure event as defined in Article 1218 of the French Civil Code, VERTCOM shall inform the participants without delay.

In such cases, participants may not bring any claim against the Organizer or seek any damages, and the amounts received by VERTCOM will be refunded to the participants.

Article 7: Governing Law – Competent Jurisdiction

These general terms and conditions of sale are governed exclusively by French law and have been translated from French into this English version.

In the event of a dispute or litigation concerning their validity, interpretation, execution, or termination, the Parties shall endeavor in good faith to seek an agreement.

If no agreement is reached within two months from the date the search for an amicable solution began, any dispute shall fall under the exclusive jurisdiction of the Courts of Paris, France, notwithstanding multiple defendants or third-party claims.

Article 8: Language of the General Terms and Conditions of Sale

These General Terms and Conditions of Sale are written in French and translated into English.

In the event of a translation into one or more foreign languages, or in the event of any discrepancy between the French text and any other foreign language, the French version shall prevail.

Article 9: Data Protection (GDPR)

The personal data collected by VERTCOM is intended for processing registrations and managing financial terms and access to the Congress.

This personal information is retained only for the period necessary to fulfill the purposes for which it is collected and processed.

During this period, VERTCOM implements all necessary measures to ensure the confidentiality and security of participants' personal data, in order to prevent its damage, deletion, or access by unauthorized third parties.

Access to personal data is strictly limited to the director of VERTCOM, who, in this capacity, is bound by a duty of confidentiality.

No personal information about the participant may, without their consent, be published, exchanged, or transferred, on any medium whatsoever.

In accordance with current European regulations, the participant has the following rights:

- The right to access, correct, update, and ensure the completeness of their data.

- The right to block or erase their personal data when it is inaccurate, incomplete, ambiguous, outdated, or when its collection, use, disclosure, or retention is prohibited.
- The right to withdraw consent at any time.
- The right to restrict data processing.
- Right to object to data processing.
- Right to data portability regarding the data provided by the participant, when such data is subject to automated processing based on their consent or on a contract.

To exercise any of these rights, the participant must submit their request by email to the following address: congres@agence-vert.com.

Conditions générales de vente (participants)

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des participants au 17ème Congrès International du Colza, qui se tiendra à Paris, en France, du 18 au 21 avril 2027, organisé par Agrosources, Association régie par Terres Inovia, Terres Univia et la FOP, sous l'égide du GCIR (Global Council in Rapeseed and Canola).

Agrosources a désigné un Comité d'Organisation composé de Terres Inovia, Terres Univia, la FOP et Terres de Communication.

Agrosources a délégué l'organisation logistique et financière du Congrès à son prestataire, l'agence VERTCOM.

Toute inscription au Congrès implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

L'Organisateur, Agrosources, se réserve la possibilité de modifier ou compléter les présentes conditions générales de vente.

Le prestataire, l'agence VERTCOM, en informera sans délai le participant par tous moyens.

Article 2 : Inscription

2.1 Tout participant doit adresser une demande d'inscription, à l'agence VERTCOM, via le formulaire d'inscription en ligne sur le site : <https://www.ircparis2027.com>.

Tout participant devra fournir les indications suivantes : nom et prénom, adresse mail, numéro de téléphone, fonction, établissement, ville, pays, ainsi que les options choisies, parmi celles qui sont proposées.

L'inscription ne sera prise en compte que si elle est entièrement remplie.

Il ne sera pas tenu compte des inscriptions incomplètes ou imparfaitement renseignées.

2.2 L'agence VERTCOM se réserve expressément la possibilité d'accepter ou de refuser les inscriptions qui seront remplies, sans avoir à justifier son éventuel refus, et sans que celui-ci puisse donner lieu à quelque contestation que ce soit.

2.3 **Types d'inscription et de paiement**

L'inscription sera effective à réception du formulaire entièrement et correctement rempli et s'il est accompagné du paiement du prix d'inscription.

- Inscription en ligne : Le paiement de l'inscription s'effectue dès la passation de la commande, via le service de paiement en ligne sécurisé garanti par l'agence VERTCOM.

La confidentialité des informations bancaires est garantie et sécurisée par le protocole SSL, qui vérifie systématiquement la validité des droits d'accès lors du paiement par carte bancaire et crypte tous les échanges.

- Inscription sur place : Le paiement de l'inscription sur place s'effectue par carte bancaire ou en espèces.

- Inscriptions multiples : En cas d'achat de lots d'invitations, les coordonnées de chaque participant doivent être communiquées à l'organisateur, tant pour des raisons de sécurité que pour l'émission des badges nominatifs.

- Accompagnateurs : les personnes majeures qui accompagnent les participants doivent s'inscrire à la soirée d'ouverture et au dîner de gala, et en acquitter le prix.

Ils ne participent pas aux échanges scientifiques et n'ont pas accès au Congrès.

Article 3 : Conditions financières

Les prix sont indiqués en euros.

3.1 **Modalités de paiement**

Le paiement des inscriptions remplies en ligne ou sur place sera effectué prioritairement par carte bancaire, ou par virement bancaire, ou en espèces pour les inscriptions sur place.

L'inscription est définitive dès réception du paiement intégral par l'Agence VERTCOM.

3.2 **Retard de paiement**

Tout retard de paiement entraînera l'application automatique, sans rappel et sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard à un taux égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

Le participant sera également redevable de plein droit et sans notification préalable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros par facture impayée.

3.3 Défaut de paiement

L'agence VERTCOM se réserve le droit de refuser l'accès au Congrès à toute personne n'ayant pas réglé ses frais d'inscription, 15 jours avant le début du Congrès.

Article 4 : Annulation

4.1 Conditions – Modalités d'annulation

- Toute annulation devra être adressée à l'agence VERTCOM par courrier électronique, à l'adresse : secretary@irc2027.org.
- Pour toute annulation reçue 3 mois avant la date du Congrès, l'agence VERTCOM remboursera l'intégralité du prix payé par le participant pour l'inscription au Congrès.
- Pour toute annulation reçue 2 mois avant la date du Congrès, l'agence VERTCOM retiendra 50 % du prix payé par le participant pour l'inscription au Congrès.
- Pour toute annulation reçue moins de 2 mois avant la date du Congrès, le participant devra supporter la totalité des frais d'inscription et ne pourra bénéficier d'aucun remboursement.
- Il en sera de même en cas d'absence du participant au Congrès, quelle qu'en soit la raison, à l'exception toutefois d'une absence due à un cas de force majeure.

4.2 Annulation pour refus de visa

Tout participant devant annuler sa participation au Congrès, pour refus de visa, sera remboursé des frais d'inscription, sous déduction de la somme de 80 € pour frais de dossier, quelle que soit la date à laquelle la demande d'annulation est notifiée, dans la limite toutefois du délai de 10 jours ouvrables avant le début du Congrès.

Les annulations reçues après ce délai ne donnent pas droit à un remboursement.

4.3 Conséquences de l'annulation

En cas d'annulation donnant droit à remboursement en tout ou partie, dans les conditions fixées à l'article 4-1 ci-dessus, celui-ci interviendra dans un délai de 2 mois à compter de la date d'annulation.

Ce remboursement s'effectuera de la façon suivante :

- Pour tout paiement réalisé par carte bancaire, le remboursement sera effectué par crédit sur la même carte.
- Pour tout paiement réalisé par tout autre moyen, le remboursement sera effectué par virement bancaire.
Le participant devra adresser à cet effet un relevé d'identité bancaire.
- Pour les paiements reçus par virement bancaire international, le remboursement sera effectué par virement bancaire, le participant supportant les frais bancaires de remboursement.

Article 5 : Remplacement d'un participant

- Si un participant se trouve dans l'impossibilité d'assister au Congrès, pour quelque raison que ce soit, il peut, avec l'accord de l'agence VERTCOM, être remplacé par une autre personne de la même société ou de la même organisation.
- Toute modification apportée à l'inscription initiale doit être communiquée par écrit, par courrier électronique avec accusé de réception, à l'adresse : secretary@irc2027.org.
- Un changement de participant ne peut, en aucun cas, donner lieu à une baisse du prix.
- Si un participant inscrit ne peut pas participer au Congrès, et ne peut pas être remplacé par une autre personne de la même société ou de la même organisation, il pourra, le cas échéant, bénéficier d'un remboursement du prix payé, dans les conditions prévues à l'article 4-1 ci-dessus.

Article 6 : Reprogrammation – Modification - Annulation

6.1 L'Organisateur se réserve le droit de reporter le Congrès, de modifier le lieu ou le contenu du programme, ou de remplacer un intervenant, en cas de circonstances indépendantes de sa volonté, ou en cas d'un nombre notablement insuffisant d'inscrits, sans que cela ne donne droit à indemnisation ou remboursement.

6.2 Modification – Annulation pour cas de force majeure

En cas de modification des dates et/ou de la durée du Congrès, comme en cas d'annulation du Congrès par l'Organisateur pour survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil, l'agence VERTCOM en informera les participants sans délai.

Dans ce cas, les participants ne pourront exercer aucun recours contre l'Organisateur, ni prétendre à aucun dommages-intérêts, et les sommes perçues par VERTCOM seront restituées aux participants.

Article 7 : Droit applicable – Jurisdiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises exclusivement au droit français, et seront traduites en anglais.

En cas de survenance d'un différend/d'un litige portant sur leur validité, interprétation, exécution, résolution, les Parties essaieront de rechercher de bonne foi une solution amiable.

Faute d'y parvenir dans un délai de 2 mois, à compter de l'initiation de recherche d'une solution amiable, tout litige sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie.

Article 8 : Langue des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en français, et traduites en anglais.

En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, comme en cas de contrariété entre la langue française et toute autre langue étrangère, la version française prévaudra.

Article 9 : Protection des données (RGPD)

Les données à caractère personnel collectées par l'agence VERTCOM ont pour finalité le traitement des inscriptions, et la gestion des conditions financières et accès au Congrès.

Ces informations personnelles sont conservées uniquement pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont recueillies et traitées.

Pendant cette durée, l'agence VERTCOM met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles des participants, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité au dirigeant de l'agence VERTCOM, tenu, en cette qualité, à une obligation de confidentialité.

Aucune information personnelle du participant ne peut, sans son consentement, être publiée, échangée, transférée, et ce, sur quelque support que ce soit.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, le participant dispose des droits suivants :

- Droit d'accès et de rectification, mise à jour, de complétude de ses données.
- Droit de verrouillage ou d'effacement de ses données à caractère personnel lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.
- Droit de retirer à tout moment un consentement.
- Droit à la limitation du traitement des données.
- Droit d'opposition au traitement des données.
- Droit à la portabilité des données que le participant a fournies, lorsque ces données font l'objet d'un traitement automatisé fondé sur leur consentement ou sur un contrat.

Pour exercer l'un de ces droits, le participant devra adresser sa demande par courrier électronique à l'adresse suivante : congres@agence-vert.com.